



Présentation au Comité sénatorial des Banques, commerce et économie

OBJET : Projet de loi C-280

Le 26 septembre 2024

Massimo Bergamini, Directeur général

Quinton Woods

Producteurs de fruits et légumes du Canada (PFLC)

Massimo Bergamini - Introduction et contexte (2 minutes)

Bonjour, Madame la présidente, mesdames et messieurs les membres du comité. Je m'appelle Massimo Bergamini et je suis le nouveau Directeur général des Producteurs de fruits et légumes du Canada (PFLC).

Je suis accompagné de M. Quinton Woods, membre de notre conseil, et directeur des ventes et gestionnaire des opérations d'usine de Gwillimdale Farms de Bradford, en Ontario.

Les Producteurs de fruits et légumes du Canada représentent les producteurs de tout le pays. Nos membres produisent plus de 120 types de cultures sur plus de 14 000 entreprises agricoles, pour une valeur à la ferme de 6,8 milliards de dollars en 2022.

Je tiens à remercier le comité pour l'occasion qui m'est donnée de présenter sur le projet de loi C-280.

Les Producteurs de fruits et légumes du Canada préconisent la protection financière prévue par le projet de loi C-280 depuis près de 40 années.

Le secteur des fruits et légumes est confronté à des produits périssables et à des périodes de vente courtes. La réalité est simple : les lois actuelles sur l'insolvabilité n'offrent aucune protection aux producteurs qui ne peuvent pas récupérer des marchandises qui perdent rapidement de la valeur.

Le projet de loi C-280 comble cette lacune.

Les inquiétudes que nous exprimons aujourd'hui et que nous soulevons depuis près de 40 années ne sont pas théoriques. La **faillite en 2023 de Lakeside Produce** à Leamington, en Ontario, a laissé plus de 188 millions de dollars de dettes impayées aux producteurs et aux fournisseurs.



L'effondrement soudain de l'entreprise a provoqué une onde de choc dans la communauté des **entreprises agricoles, certains d'entre eux faisant état de pertes allant jusqu'à 500 000 dollars** en factures impayées.

Pour les petites et moyennes entreprises agricoles familiales, ces pertes ont été dévastatrices.

Si le projet de loi C-280 avait été en vigueur, il aurait offert une protection financière immédiate contre la perte catastrophique de revenus. Je vais maintenant demander à Quinton Woods de nous faire part de son point de vue.

Quinton Woods - Perspective et impact des producteurs (3 minutes)

Merci, Massimo, et bonjour.

Le projet de loi C-280 pourrait également ouvrir la voie au rétablissement de la protection de la Perishable Agricultural Commodities Act (PACA) accordée aux producteurs canadiens par les États-Unis. En 2014, mon entreprise, Gwillimdale Farms, a dû faire face à d'importantes pertes financières en raison de la cessation de paiement d'un client américain. Nous n'avons pas eu d'autre choix que de lancer une plainte formelle contre cette entreprise par le biais de PACA aux États-Unis. Malheureusement, le jour où nous avons déposé la plainte officielle, les États-Unis ont supprimé la réciprocité pour les vendeurs canadiens. En raison de ce changement, nous avons été requis de déposer une caution correspondant à deux fois la valeur de notre réclamation. À l'époque, notre réclamation s'élevait à 100 000 USD. Nous n'étions pas en mesure de déposer la caution requise de 200 000 USD et avons été contraints de renoncer à notre demande.

Si le Canada avait mis en place un système de protection financière, nous aurions pu déposer notre plainte sans être obligés de fournir une caution.

Le rétablissement des protections de la loi PACA permettrait d'atténuer ces risques à l'avenir.

Cette législation n'entraîne pas de responsabilité financière et ne requiert pas de soutien de la part du gouvernement. Elle constitue une forme de gestion des risques de l'entreprise qui ne requiert aucun financement du gouvernement tout en offrant des avantages significatifs aux producteurs.



Elle renforcera la stabilité du secteur des fruits et légumes, en favorisant l'équité des pratiques commerciales ainsi que la viabilité et la croissance à long terme.

Une industrie nationale des fruits et légumes robuste et sûre est essentielle à la sécurité alimentaire et à la souveraineté alimentaire du Canada. En protégeant les producteurs, le projet de loi C-280 contribue à assurer un approvisionnement durable en produits frais pour les consommateurs canadiens.

Dans ce contexte, il est important de souligner qu'en l'absence de cet outil d'atténuation du risque financier, les producteurs canadiens considéreront de plus en plus les États-Unis comme une base plus sûre pour leur production en raison de la sécurité offerte par la protection américaine contre l'insolvabilité.

En 2021, 40 % des produits canadiens ont été exportés vers les États-Unis. Le projet de loi C-280 s'aligne sur l'objectif du gouvernement du Canada d'augmenter les exportations, d'accroître la production nationale et d'assurer la sécurité alimentaire en favorisant une production intérieure croissante.

En outre, les définitions incluses dans la législation tiennent compte des réalités de notre secteur. Il est important de reconnaître que les fruits et légumes peuvent être emballés ou transformés, tout en demeurant la propriété effective du fournisseur. Les producteurs bénéficient ainsi d'une protection supplémentaire et d'une garantie de justice et d'équité dans ces transactions souvent complexes.

Nous exhortons le Comité à prendre en considération les avantages du projet de loi C-280 pour le secteur canadien des fruits et légumes, les consommateurs nationaux et la stabilité générale du marché, et à veiller à ce qu'il soit adopté rapidement. Je serais heureux de répondre à toutes les questions que vous voudrez bien me poser.